

INSPECTION DE L'EHPAD KORIAN « SOLIDOR » DU 24 FEVRIER 2022

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS NOTIFIEES APRES PROCEDURE CONTRADICTOIRE

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Fondement juridique	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Prescription n°1 (Ecart n° 1)	Mettre en place une organisation de la veille de nuit permettant d'assurer systématiquement la sécurité des personnes accueillies, dans le respect de la réglementation en assurant parmi les agents de nuit, la présence systématique d'une personne ayant la qualification d'aide-soignante.	Article L311-3 al1 du CASF Articles R4311-4 et 4311-5 du CSP	Immédiat	- Planning du personnel de mars et avril 2022. - Réponses sur les autres nuits que le 30 décembre 2021 sur les plannings de novembre 2021, décembre 2021 et janvier 2022.
Prescription n°3 (Ecart n°3)	Préciser le statut (titulaire, suppléant) de certains membres du CVS, procéder à l'élection du président de cette instance, et s'assurer de la signature des relevés de conclusion des réunions par son président.	D311-4, D311-9 D311-20 du CASF.	3 mois	- Compte-rendu de CVS mentionnant les présidents parmi les personnes présentes. - Procès-verbal de composition du CVS mentionnant les membres suppléants.

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu	Référentiels
Recommandation n°1 (remarque n°1)	Revoir l'organigramme afin de le rendre plus précis et plus cohérent.	
Recommandation n°2 (remarque n°2)	Elaborer un bilan social propre à l'EHPAD afin d'évaluer la politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines.	
Recommandation n°3 (remarque n°3)	Mettre en place des fiches de poste nominatives précisant les fonctions de chacun et les niveaux hiérarchiques au sein de l'EHPAD pour la compréhension de l'organisation de l'établissement.	Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008
Recommandation n°4 (remarque n°4)	Assurer une conservation maximum de 3 mois des bulletins de casier judiciaire dans les dossiers des personnels.	Recommandations de la CNIL
Recommandation n°5 (remarque n°5)	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement.	Recommandations de l'ANESM : « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – page 23 - décembre 2008 » et « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre » de juillet 2008 »
Recommandation n°6 (remarque n°6)	Afficher avec plus de lisibilité et communiquer auprès des résidents, des familles et des personnels sur le dispositif réglementaire des personnes qualifiées.	
Recommandation n°7 (remarque n°7)	Mettre en place une pesée au minimum bimensuelle des résidents accueillis en cas de dénutrition.	Recommandations professionnelles de la Haute autorité de santé en avril 2007 et de la Société Française de Gériatrie et Gérontologie en octobre 2007 « stratégie de prise en charge en cas de dénutrition protéino-énergétique chez la personne âgée » et « Bonnes pratiques de soins en EHPAD – avril 2007 ».
Recommandation n°8 (remarque n°9)	Rechercher un dentiste référent de l'établissement permettant un accès facilité pour les résidents qui le nécessiteraient.	Recommandations de bonnes pratiques définies par la Société Française de Gériatrie et Gérontologie en octobre 2007 « Bonnes pratiques de soins en EHPAD ».

N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu	Référentiels
Recommandation n°9 (remarque n°10)	Mettre en place des conditions efficientes de stockage des médicaments et produits de santé nécessitant d'être placés dans une enceinte réfrigérée.	Recommandations de bonnes pratiques : « CCLIN sud-ouest, 2006 - préparation et administration des médicaments dans les unités de soins : bonnes pratiques d'hygiène - pages 17/18 », « OMEDIT Normandie – Qualité de la prise en charge médicamenteuse en EHPAD – fiche 6 », « ARS Auvergne Rhône Alpes – Le circuit du médicament en EHPAD – septembre 2017 ».